



## souhait d'une rupture conventionnelle envoyé par mail

Par **LLOAST**, le **17/03/2011** à **16:23**

bonjour, je suis en poste depuis 5ans et suite à un problème privé je souhaite que mon employeur me fasse une rupture conventionnelle pour résoudre mes difficultés. Ne voyant jamais mon employeur j'aimerais lui faire part de mon intention pour cette rupture en lui envoyant un mail. Si il refuse la rupture conventionnelle je serai obliger de procéder à un abandon de poste. Peut-il grâce au mail faire passer cet abandon de poste pour démission?? aurai-je droit au assedic? merci

Par **P.M.**, le **17/03/2011** à **16:29**

Bonjour,  
En tout cas, l'abandon de poste est une très mauvaise méthode et l'employeur peut ne jamais vous licencier car il n'y est pas obligé ou au moins faire traîner les choses avant de finalement y procéder...